

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2022-1160 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance régulière tenue le 5 décembre 2022 à 20 h, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2022-1160 intitulé :

Projet de règlement numéro 2022-1160 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 janvier 2023 à 18 h à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Boischatel située au 45, rue Bédard. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le représentant du service d'urbanisme et de l'aménagement du territoire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. **Objectif du règlement**

Le présent règlement vise à régir les zones assujetties Pr-038 et Pr-054 au règlement de plan d'aménagement d'ensemble pour tenir compte de particularités sectorielles comprises sur le territoire de la municipalité de Boischatel, le tout suivant les orientations et objectifs énoncés à cet effet au règlement sur le plan d'urbanisme. Toute demande de modification aux règlements d'urbanisme à l'égard d'une zone assujettie au présent règlement requiert au préalable la production et l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble de la zone concernée. Une demande doit permettre de répondre aux objectifs et critères spécifiques à la zone concernée.

Renseignements :

Pierre-Alexandre Côté, directeur
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;
Tél. 418 822-4500 | pierre-alexandrecote@boischatel.net

4. Le projet de règlement peut être consulté au 45, rue Bédard, Boischatel, aux heures de bureau soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ À BOISCHATTEL, CE 20 DÉCEMBRE 2022



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 20^e jour du mois de décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 20^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint